

*Allocution d'orientation générale  
pour nos frères et sœurs à travers le Monde*

---

**Cheikh Dr. 'Abdoullâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî**

Voici la traduction en langue française de l'allocution téléphonique d'orientation générale pour nos frères et nos sœurs à travers le Monde de Cheikh Dr. 'Abdoullâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî -qu'Allah le préserve- en date du 16 Ramadhân 1441H - Samedi 09 Mais 2020 :

- Cheikh 'Abdoullâh Al-Boukhârî :

As-Salâmou 'alaykoum wa rahmatoullâhi wa barakâtouh.

- Mustafa George :

Wa alaykoumou as-salâmou wa rahmatoullâhi wa barakâtouh.

Comment allez-vous ? Ô notre cheikh !

- Cheikh 'Abdoullâh Al-Boukhârî :

Toutes les louanges reviennent à Allah. Je vais bien. Hayyâkoumou Allah !

- Mustafa George :

Avec vous votre élève Mustafa George l'américain qu'Allah vous préserve et vous bénisse ! Nous commençons l'allocution avec la Permission d'Allah ?

- Cheikh 'Abdoullâh Al-Boukhârî :

Oui. Au Nom d'Allah nous commençons. Avec la Permission d'Allah.

- Mustafa George :

Au Nom d'Allah, et que les Eloges et les Salutations d'Allah soient sur le Messager d'Allah, notre Prophète Moḥammad et ceux qui l'ont soutenu. Les frères de Muwahideen Publications ont le plaisir de vous présenter cette bonne allocution de son éminence le Cheikh, le Professeur et Docteur 'Abdoullâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî qu'Allah Le Très-Haut le préserve. Cette allocution sera traduite en de nombreuses langues directement après avec la Permission d'Allah Le Très-Haut.

- Cheikh 'Abdoullâh Al-Boukhârî :

**Au Nom d'Allah, Le Tout-Miséricordieux, Le Très-Miséricordieux.**

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge auprès de Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions ; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moham<sub>h</sub>ammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est Son serviteur et Son Messager. Que les Eloges d'Allah et Ses Salutations soient sur lui ainsi que ses adeptes et ses Compagnons.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission ».

[Âli 'Imrân, 102]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ».

[An-Nisâ, 1]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite ».

[Al-Ahzâb, 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Moham<sub>h</sub>ammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

**Ceci étant dit :**

Ô frères ! Nous faisons les louanges d'Allah Exalté soit-Il -Il est certes Digne de toutes les louanges- qui nous a facilité cette rencontre avec les frères via ce moyen de communication et ceci fait partie du fait de s'enjoindre mutuellement la vérité et de s'enjoindre mutuellement la patience.

Nous demandons à Allah Exalté soit-Il de mettre la barakah pour nous ainsi que pour vous dans le temps et les temps de vie et qu'Il fasse que cela soit sincère pour Lui Seul. Notre Seigneur entend certes toutes les invocations.

S'il y a une chose au sujet de laquelle je devrais me faire le rappel à moi-même d'abord et ensuite aux frères, ce serait de faire le rappel sur deux sujets en ce genre d'occasion : Le premier est le jeûne et certains jugements qui ont trait au jeûne et le deuxième sujet est celui par lequel je vais commencer.

Je dis donc qu'Allah vous bénisse :

Notre Législation pure, notre religion droite est la religion des vertus et des qualités nobles et des caractères louables et des hauts exemples et des illustres comportements. Parmi ces vertus les plus importantes et les plus fortes en termes d'obligation et les plus générales en termes d'utilité, c'est que le croyant se pare et soit caractérisé par la **véracité**.

Ceci est d'ailleurs le premier sujet dont j'aimerais parler et c'est de se parer de la véracité dans les paroles et les actes, extérieurement et intérieurement. Cette caractéristique noble et ce comportement élevé, quiconque s'en pare est sauvé avec la Permission d'Allah et quiconque se pare de son contraire est perdu.

Ô frères ! Les croyants se sont distingués par la véracité. Celui qui est véridique et choisit la véracité, sa puissance n'est pas repoussée et celui qui parle en toute véracité, sa parole et son argument dominant ses adversaires.

Ô frères ! La véracité est l'âme des actes et le critérium des situations.

Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah -qu'Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde- a dit au sujet de la véracité : « La véracité est la base des bonnes actions et leur totalité tandis que le mensonge est la base des mauvaises actions et son système ».

Ô frères ! Le véridique n'a de cesse d'être véridique jusqu'à ce que sa véracité le mène au Paradis tandis que le menteur n'a de cesse de mentir jusqu'à ce que son mensonge le mène en Enfer et nous cherchons refuge auprès d'Allah contre l'Enfer et ses gens.

Ô frères ! Le Noble Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a appelé à la véracité et y a incité et l'a ordonnée tout en ordonnant de n'adorer qu'Allah Seul. Il (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) appela à la véracité au début de son envoi en tant que Messager.

D'après Abou Soufyân -qu'Allah Le Très-Haut l'agrée- qu'Héraclius a questionné au sujet du Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) en disant : « **Que vous ordonne-t-il ?** ».

Héraclius questionna Abou Soufyân avant la conversion d'Abou Soufyân à l'Islam. Abou Soufyân répondit : « **Il nous ordonne d'adorer Allah Seul et ne Lui rien associer dans l'adoration et il nous interdit ce que nos aïeux adoraient et il nous ordonne la prière, l'aumône, la décence, le respect des promesses et des pactes, de nous acquitter des dépôts confiés** ».

Ce hadîth est dans les deux Authentiques et la formulation ici est celle d'Al-Boukhârî. Dans une autre version : « Il nous ordonne la prière, la véracité et la décence et de préserver les liens familiaux ».

La Législation pure incite à la véracité et met en garde contre le mensonge comme nous l'avons dit précédemment et dans la Législation pure il y a une grande récompense pour la véracité.

La religion met en garde contre le mensonge au sujet duquel les cœurs des véridiques parmi les serviteurs d'Allah éprouvent de la répulsion.

Quant à la récompense de la véracité dans l'Au-Delà, c'est la Satisfaction d'Allah et les hauts degrés du Paradis dans lequel il y a ce qu'aucun œil n'a vu et ce qu'aucune oreille n'a entendu et qui n'est jamais venu à l'esprit d'un être humain.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Allah dira : « Voilà le jour où leur véracité va profiter aux véridiques : ils auront des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement » Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà l'énorme succès »** {Al-Mâidah, 119}.

Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là !** » {An-Nisâ, 69}.

Allah Exalté soit-Il a décrit les premiers Emigrés dans Son Noble Livre comme étant parés du comportement de véracité dans Sa parole (dont la traduction du sens est) : « **[Il appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques** » {Al-Hachr, 8}.

Allah Le Très-Haut a ordonné à Ses serviteurs croyants d'être avec les véridiques dans Sa parole (dont la traduction du sens est) : « **Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques** » {At-Tawbah, 119}.

« **Et soyez avec les véridiques** » : Il ordonne aux croyants d'être avec les véridiques vraiment et réellement. Le fait qu'Allah Le Très-Haut ordonne cela et fasse les éloges des véridiques indique qu'il -Exalté soit-Il- aime de Ses serviteurs qu'ils mettent en application cette adoration bénie.

Il n'y a aucun doute -Ô frères ! - que celui qui a vécu avec les gens et s'est mélangé à eux a vu parmi eux le véridique et le menteur. Il a vu celui qui ment dans ses paroles et dans ses actes et donc tu le vois mentir et ne parler qu'en mensonges. Lorsqu'il s'engage, il ment dans son engagement et lorsqu'il parle il ment et lorsqu'il écrit il ment et calomnie dans ses paroles et dans ce qu'il écrit. Lorsqu'il s'engage, il ne respecte pas ses engagements et donc tu vois qu'il ment dans ses actes de même que dans ses paroles. Tu vois qu'il n'est rien d'autre que quelqu'un de détesté par les serviteurs d'Allah véridiques et par Allah Le Seigneur des serviteurs Exalté soit-Il. Car celui qui est paré de ce vil comportement ne peut se mélanger aux véridiques et ne peut vivre parmi les gens de la véracité.

Quant aux nobles et aux respectables et aux véridiques et aux gens de vertu, ils ne connaissent de chemin pour le mensonge vers leurs langues et vers leurs actes mais de plus la véracité est leur méthodologie et si un mensonge venait à leur connaissance, ils le corrigerait car ils savent que le vrai salut est que le serviteur soit sauvé auprès du Seigneur des Mondes Exalté soit-Il. Ils réfléchissent donc à leur propre salut dans l'Au-Delà pas dans le Bas-Monde.

Ils réfléchissent à leur propre salut dans l'Au-Delà pas dans la vie d'Ici-Bas car ils entendent et écoutent et lisent la parole de leur Messenger (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) dans laquelle il a insisté sur la véracité et sur le degré des véridiques et qui a aussi mis en

garde contre le mensonge et la position de celui qui le commet dans sa parole dans le hadîth rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim dans les deux Authentiques : « **La véracité est certes une obéissance et l'obéissance mène au Paradis. Le serviteur n'a de cesse d'être diligent à être véridique jusqu'à ce qu'il soit écrit auprès d'Allah comme étant véridique. Le mensonge est une turpitude (la sortie de l'obéissance à Allah) et la turpitude (la sortie de l'obéissance à Allah) mène à l'Enfer. Le serviteur n'a de cesse d'être diligent à mentir jusqu'à ce qu'il soit écrit auprès d'Allah comme étant un menteur** ». Ceci est la formulation de Mouslim.

Se peut-il alors que le croyant véridique s'avance à mentir alors qu'il entend ce noble et béni hadîth ?! Quel croyant véridique s'avance au mensonge alors qu'il entend le hadîth authentique rapporté par les imams At-Tirmidhî et Ahmad et d'autres qu'eux deux : « **La véracité est certes un apaisement et le mensonge une perplexité** ».

Ne se rabaisse à commettre ce genre d'actes qu'un faible de foi.

Nous demandons à Allah la préservation et la protection !

Si tu méditais - Ô serviteur d'Allah ! - le Livre d'Allah, tu verrais et remarquerais quelque chose d'important et c'est qu'Allah Exalté soit-Il a ordonné à Son Messager Mohammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) de Lui demander qu'il le fasse entrer par une entrée de vérité et le fasse sortir par une sortie de vérité dans Sa parole (dont la traduction du sens est) : « **Et dis : « Ô mon Seigneur, fais que j'entre par une entrée de vérité et que je sorte par une sortie de vérité; et accorde-moi de Ta part, un pouvoir bénéficiant de Ton secours** » » {Al-Isrâ, 80}.

Tu remarquerais aussi dans le Livre d'Allah Le Très-Haut qu'il a informé au sujet de Son ami proche Ibrâhîm -que les Eloges d'Allah et Ses Salutations soient sur lui- qu'il a dit : « **Fais que j'aie une mention honorable sur les langues de la postérité** » {Ach-Chou'arâ, 84}.

Allah Le Très-Haut a également annoncé la bonne nouvelle à Ses serviteurs pieux dans Sa parole (dont la traduction du sens est) : « **Et annonce la bonne nouvelle aux croyants qu'ils ont auprès de leur Seigneur une récompense méritée (pour leurs actions vertueuses antérieures)** » {Younous, 2}.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Dans un séjour de vérité, auprès d'un Souverain Omnipotent** » {Al-Qamar, 55}.

Ce sont donc cinq choses :

1. L'entrée de vérité (Moudkhala Sidq)
2. La sortie de vérité (Moukhraja Sidq)
3. La parole de vérité (Lisâna Sidq) (la mention honorable)
4. La présence de vérité (Qadama Sidq) (la récompense méritée)
5. Le séjour de vérité (Maq'ada Sidq) (le séjour mérité).

La réalité de ces cinq choses comme l'a dit l'imam Ibn Al-Qayyim dans Al-Madârij <sup>[1]</sup> : « C'est la vérité affirmée aboutissant à Allah et qui mène à Allah et c'est ce qui est par Allah et pour Allah en termes de paroles et d'actes ».

Cette méthodologie bénie et cette voie droite et cette réalité claire dans la mise en évidence de la vertu de la véracité et son mérite ainsi que le degré de ses gens (les véridiques) a été empruntée par les pieux prédécesseurs qu'Allah Le Très-Haut les agrée tous.

Les Compagnons ont pris de notre Noble Messager (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) cette méthodologie et cette orientation et cette incitation et ont mis en application la véracité et en ont été l'exemple et se sont écartés du mensonge qu'Allah Le Très-Haut les agrée tous.

Ont suivi cette voie ceux qui leur ont succédés parmi les imams de la guidée et les flambeaux qui ont éclairé les ténèbres de la nuit et ils nous ont montré l'exemple qui suscite l'admiration et ils ont atteint le summum de la bravoure et ils ont éclairé par leur véracité -qu'Allah Le Très-Haut les agrée tous- les ténèbres de l'obscurité et ils ont tracé les jalons de la véracité sur des pages de lumière.

À toi de méditer au sujet de ce que les deux cheikhs (Al-Boukhârî et Mouslim) ont rapporté dans les deux Authentiques dans le récit de l'expédition de Tabouk. Ka'b ibn Mâlik -qu'Allah Le Très-Haut l'agrée- lorsqu'il est resté en arrière et n'a pas pris part à l'expédition de Tabouk avec le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) puis que le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est revenu de l'expédition, le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) lui dit : « **Qu'est-ce qui t'a fait rester en arrière et manquer à l'appel ? N'as-tu pas acheté ton chameau ?** ».

Ka'b ibn Mâlik -qu'Allah l'agrée- répondit au Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) : « Certes oui, Ô Messager d'Allah ! Par Allah ! Si j'étais assis auprès d'autre que toi parmi les gens de cette vie mondaine, j'aurais pu sortir de leur colère au moyen d'une excuse et j'ai certes reçu une habilité à débattre. Mais par Allah ! Je sais que si je te disais aujourd'hui une parole mensongère par laquelle tu serais satisfait de moi, il ne tardera certes pas qu'Allah te rende mécontent à mon propos mais si je te dis une parole véridique par laquelle tu serais mécontent de moi, j'espérerais qu'Allah me pardonne. Non, par Allah ! Je n'ai pas d'excuse. Par Allah ! Je n'ai jamais été aussi fort ni aussi riche que quand je suis resté en arrière et n'ai pas répondu à ton appel pour l'expédition ».

Le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) dit alors : « Quant à celui-ci, il est certes véridique. Lève-toi jusqu'à ce qu'Allah juge à ton sujet ». Allah est Le plus grand ! Voilà la véracité car ils savaient que la véracité est un salut. Il a informé que s'il était assis devant autre que le Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) parmi les gens de la vie mondaine, il s'en sortirait au moyen de son excuse car il a expliqué cela par sa parole : « J'ai certes reçu une habilité à débattre ». Mais il a préféré la Satisfaction d'Allah à la satisfaction des

<sup>1</sup> N.d.t : Madârij As-Sâlikîn.

gens. Il a mis en pratique l'ordre d'Allah quant à la véracité et il fut donc parmi les véridiques -qu'Allah Le Très-Haut les agrée- et Allah ensuite révéla Son acceptation de leur repentir.

L'illustre Tâbi'î (successeur de Compagnon) Bid'î bnou Hirâch -qu'Allah l'agrée et lui fasse miséricorde-, cet illustre imam, n'a jamais menti de sa vie. Lorsqu'Al-Hajjâh bin Yousouf At-Thaqafî s'est mis à la recherche des deux fils de Bid'î qui faisaient partie de ceux qui s'étaient révoltés contre Al-Hajjâj, il fut dit à Al-Hajjâj : « Bid'î n'a jamais menti de sa vie. Questionne-le au sujet de ses deux fils ». C'est-à-dire : tu veux savoir où sont ses deux fils ? Alors questionne leur père et il t'informerá de l'endroit où ils se trouvent.

Car il ne mentait jamais et ils savaient de lui qu'il ne mentait jamais et ils ne connaissaient pas le mensonge de sa part. Al-Hajjâj le convoqua et lui dit : « Ô Bid'î ! Qu'est-ce qu'ont fait tes deux fils ? ». C'est-à-dire qu'il lui demande ce qu'ont fait ses fils et où ils se trouvent ? Bid'î fut véridique et il répondit : « Ils sont tous les deux cachés à la maison ». Malgré que Bid'î -qu'Allah l'agrée- connaissait la dureté et la rudesse d'Al-Hajjâj et qu'il était sanguinaire et faisait couler le sang, il l'a informé de manière véridique en disant « Ils sont tous les deux cachés à la maison ».

Al-Hajjâj dit alors : « Nous leur avons certes pardonné à tous deux en raison de ta véracité ».

« Nous leur avons certes pardonné à tous deux en raison de ta véracité ». Allah est Le plus grand ! Cela est certes une biographie bénie comme cela est raconté dans Siyar A'lâm An-Noubalâ ainsi que d'autres biographies que la sienne qui t'indiquent le statut de la véracité et sa mise en application par cet imam véridique car il savait que le salut réside dans la véracité. Quiconque est avec Allah, Allah le rendra victorieux et l'aidera et le guidera et lui facilitera. Il n'y avait rien d'autre entre Al-Hajjâj -et son sabre- et les deux fils que ne l'informe de l'endroit où ils se trouvaient leur père Bid'î bnou Hirâch -qu'Allah lui fasse miséricorde- et il l'informa de l'endroit en toute véracité et le résultat fut qu'Al-Hajjâj leur pardonna en raison de la véracité de leur père. Qu'Allah lui fasse miséricorde et l'agrée.

Egalement dans Siyar A'lâm An-Noubalâ d'Al-Hâfidh Adh-Dhahabî que Soulaymân bin Yasâr est entré chez le calife Hichâm bin 'Abdil-Malik et le calife dit : « Ô Soulaymân ! Qui est-ce lui qui s'est chargé de la plus grande part de la calomnie ? ».

Il répondit : « 'Abdoullâh bin Oubayy bni Saloul ».

Il dit : « Tu as menti. C'est 'Alî ».

Soulaymân se tut puis l'imam Ibn Chihâb Az-Zouhrî entra et Hichâm le questionna : « Qui est-ce lui qui s'est chargé de la plus grande part de la calomnie ? ».

L'imam Ibn Chihâb Az-Zouhrî répondit : « C'est 'Abdoullâh bin Oubayy ».

Hichâm lui dit alors : « Tu as menti. C'est 'Alî ».

Le narrateur rapporte qu'Az-Zouhrî tressaillit et sa couleur changea et dit : « Eh toi ! Moi, je ne mens jamais. Par Allah en dehors de qui il n'y a aucune divinité adorée avec vérité ! Si un héraut venait à appeler du ciel qu'Allah a rendu le mensonge licite, je ne mentirais pas ! ». Le narrateur dit que l'émir ne cessa jamais de le respecter après

cette parole. Allah est Le plus grand ! Telle est la véracité ! Le sens de sa parole est que : si cela devenait licite, je ne le ferais pas car cela va à l'encontre des bonnes mœurs et de la virilité et de la véracité dans les rapports humains.

L'imam et savant Soufyân Ath-Thawrî -qu'Allah lui fasse miséricorde- dit en faisant une recommandation à 'Alî bin Al-Hasan As-Soulamî comme l'a rapporté Abou Nou'aym dans Al-Hilyah : « Il t'incombe d'être véridique dans toutes les situations et prends garde au mensonge et à la trahison et à t'asseoir avec ses gens car tout cela est fausseté ».

L'imam Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- dit dans Al-Madârij « Celui qui cherche Allah avec véracité, Il lui donnera un miroir à travers lequel il verra le vrai et le faux ». Fin de citation.

Qu'Allah fasse miséricorde à ces gens et qu'Il élève leurs degrés dans les plus hauts degrés du Paradis ! Leurs langues étaient véridiques et ils ont préparé une réponse à leurs paroles auprès d'Allah Le Très-Haut.

Al-Hâfidh ibn Daqîq Al-Îd -qu'Allah lui fasse miséricorde- dit : « Je n'ai pas dit une parole ou fait une action sans lui avoir préparé une réponse devant Allah Le Très-Haut ». Fin de citation.

Qu'y a-t-il de plus convenable pour nous les musulmans à l'Est et à l'Ouest du globe que la véracité soit un guide pour nous dans toutes nos paroles et toutes nos actions ?! Et cela n'est pas impossible pour la motivation du croyant sincère.

Nous demandons à Allah qu'Il nous accorde ainsi qu'à vous la véracité dans les paroles et les actions et les actes ! Notre Seigneur est certes Celui qui entend les invocations !

Le deuxième point concerne ce qui a trait à certains jugements du jeûne et certains jugements liés à ce mois béni dont Allah a comblé par Son bienfait Ses serviteurs croyants, le mois du Coran, le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu.

Ô frères ! Il est connu que parmi les plus illustres actes qui rapprochent d'Allah et parmi les meilleurs actes d'obéissance à Allah, il y a l'apprentissage de la religion d'Allah Le Très-Haut.

L'imam Al-Hâfidh Ma'mar bin Râchid a rapporté dans son Jâmi' de l'imam Ibn Chihâb Az-Zouhrî -qu'Allah lui fasse miséricorde- qu'il a dit : « Allah n'a pas été adoré au moyen de quelque chose meilleur que la science de la religion ».

Grand bien fasse à celui qui a demandé la science, l'a apprise et l'a mise en application.

Il est rapporté dans les Deux Authentiques que le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : **«Celui à qui Allah veut un bien, Il lui fait apprendre (comprendre) la religion ».**

S'empressez à étudier la science religieuse islamique pure et claire t'est très important Ô serviteur d'Allah ! Afin que tu adores Allah Exalté soit-Il avec clairvoyance.

Il n'y a aucun doute à ce sujet quant à ce qui est lié au jeûne -et cela lorsque le moment de jeûner arrive et que le mois du jeûne arrive – car c'est une obligation et un pilier parmi les piliers de l'Islam qui est de jeûner le mois de Ramadan.

Je voudrais attirer l'attention sur une série de sujets ayant trait au jeûne afin de les faire comprendre et de les faire apprendre :

■ Parmi les sujets qui émergent et au sujet desquels nous sommes questionnés, ce qui a trait au jeûne des petits. Je dis qu'il est recommandé et que c'est une sunnah pour les parents ou le tuteur légal du petit et de la petite s'ils sont capables de jeûner avant d'arriver à l'âge de puberté de les inciter à jeûner le mois de Ramadan ou la majorité du mois de Ramadan afin qu'ils s'habituent à cela.

Faire jeûner les petits était pratiqué à l'époque du Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et à l'époque de ses Compagnons qu'Allah les agrée tous. Il est rapporté dans les deux Authentiques d'après Ar-Roubayyi' la fille de Mou'awwidh -qu'Allah l'agrée- qui dit au sujet du jeûne de 'Achourâ : « Nous le jeûnions après cela et nous faisons jeûner nos petits et nous leur donnions un jouet fait de laine et lorsque l'un d'entre eux pleurait pour la nourriture, nous lui donnions ce jouet jusqu'à ce que le temps de la rupture du jeûne arrive ». C'est-à-dire qu'ils l'occupaient au moyen de ce jouet jusqu'à ce que le temps de la rupture du jeûne arrive et que donc il puisse rompre son jeûne avec eux. Donc, il est recommandé aux parents et au tuteur légal des petits de les habituer à jeûner afin de s'y entraîner afin qu'ils puissent lorsqu'ils arrivent à l'âge de puberté s'acquitter de ce dont Allah leur a rendu obligatoire en termes de jeûne du mois de Ramadan.

- Le deuxième sujet a trait à celui qui est dans le coma : celui qui est dans le coma pendant le mois de Ramadan, ses proches ne font rien le concernant jusqu'à ce qu'ils voient ce que son état devient. Le sens de cela est que si le coma continue jusqu'à sa mort, alors ils ne doivent rien faire : ni jeûner à sa place ni nourrir des pauvres. Si Allah le comble par la guérison et qu'il reprend connaissance, il lui est alors obligatoire de remettre les jours de jeûne pendant lesquels il était dans le coma. C'est l'avis de la généralité des savants à tel point que l'imam Ibn Qoudâmah -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Perdre connaissance arrive par trois choses : La première : le coma et lorsqu'il reprend connaissance, il doit remettre les jours de jeûnes sans aucune divergence à ce sujet que nous connaissons ». Fin de citation. Certaines gens, il se peut qu'ils perdent connaissance puis rapidement reprennent leur esprit pendant un jour de jeûne, ceux-là leur jeûne est valide et cela ne corrompt par leur jeûne à l'unanimité des savants. Il est rapporté de manière authentique de Nâfi' -qu'Allah lui fasse miséricorde- qu'il a dit : « Ibn 'Omar jeûnait un jeûne surérogatoire et perdait connaissance (youghchâ) mais ne rompait pas son jeûne ». Al-Ghachyou ici dans la narration c'est de perdre connaissance pendant un laps de temps court.
- Le troisième sujet a trait au malade : Sachez -qu'Allah vous bénisse- qu'Allah a autorisé au malade de rompre le jeûne pendant la journée du mois de Ramadan. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété, pendant un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal**

d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu'(avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre. Et si quelqu'un fait plus de son propre gré, c'est pour lui ; mais il est mieux pour vous de jeûner ; si vous saviez ! » {Al-Baqarah, 183-184}. Ce n'est pas toute maladie cependant qui autorise au malade de rompre son jeûne mais au contraire ce n'est que la maladie qui a le dessus et l'emporte sur le malade ou la maladie qui lorsqu'il jeûne cela aggrave cette maladie ou la maladie dont on a peur que la guérison retarde s'il devait jeûner ou la maladie qui s'il venait à jeûner cela affecterait certains de ses membres ou organes ou que d'autres maladies se rajoutent à celle-ci s'il venait à jeûner etc. C'est l'avis de la majorité des gens de science parmi les quatre imams qu'Allah leur fasse miséricorde à tous. Le malade a deux situations quant au jeûne du mois de Ramadan : La première est que sa maladie soit une maladie chronique au sujet de laquelle on espère plus de guérison pour lui alors que le jeûne lui cause du tort ou lui est difficile, celui-ci peut rompre son jeûne selon l'unanimité des savants comme l'ont rapporté le très savant Ibn Moufliḥ -qu'Allah lui fasse miséricorde- et d'autres que lui. Allah Le Très-Haut dit afin de faciliter à Ses serviteurs (ce dont la traduction du sens est) : « **Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité** » {Al-Baqarah, 286}. Mais celui dont telle est la situation doit nourrir pour chaque jour qu'il n'a pas jeûné un pauvre. Et c'est l'avis de la généralité des gens de science et cela a été rapporté de manière authentique du Compagnon du Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et le fils de son oncle paternel 'Abdoullâh Ibn 'Abbâs qu'Allah l'agrée lui et son père. La deuxième situation est que sa maladie fasse partie des maladies au sujet desquelles on espère la guérison. Celui-ci attend jusqu'à ce qu'il guérisse et lorsqu'il guérit, il remet le nombre de jours de jeûne qu'il n'a pas jeûnés en raison de la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) : « **Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours** » {Al-Baqarah, 184}.

- Le sujet de celui qui n'est pas capable de jeûner en raison de sa vieillesse et de son âge avancé. L'homme vieux ou la femme vieille dont l'âge est avancé, s'ils ne sont pas capables de jeûner il leur est autorisé de rompre leur jeûne et de ne pas jeûner et ils ne sont pas en état de péché à l'unanimité des savants comme l'a rapporté d'eux l'imam Ibn Al-Moundhir -qu'Allah Le Très-Haut lui fasse miséricorde- ainsi qu'Al-Hâfidh Ibn Hazm et d'autres qu'eux deux. Allah Le Très-Haut dit dans Son Livre (ce dont la traduction du sens est) : « **Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité** » {Al-Baqarah, 286}. Et Il dit Exalté soit-Il (ce dont la traduction du sens est) : « **Craignez Allah, donc autant que vous pouvez** » {At-Taghâboun, 16}. Sauf qu'il leur est obligatoire de nourrir un pauvre pour chaque jour qu'ils n'ont pas jeûné comme c'est l'avis de la majorité des savants. L'imam Al-Boukhârî a rapporté dans son Authentique que 'Abdoullâh ibn 'Abbâs -qu'Allah l'agrée lui et son père- a dit : « L'homme et la femme vieux à l'âge avancé qui ne sont pas capables de jeûner doivent à la place du jeûne nourrir pour chaque jour non jeûné un pauvre ». Il est rapporté de manière authentique qu'Anas bnou Mâlik -qu'Allah l'agrée- a faiblit avant sa mort et a rompu son jeûne (il n'a pas jeûné) et qu'il a ordonné à sa famille de nourrir pour chaque jour non jeûné un

pauvre. Si l'homme vieux ou la femme à l'âge avancé sont arrivés au degré de sénilité, il ne leur est plus obligatoire de jeûner et la raison de cela est qu'ils ont perdu l'aptitude à être responsables de leurs actes et c'est la raison. En se basant sur cela, il n'y a pas d'expiation pour eux deux qui incomberait de leur argent ou à leurs proches qui s'occupent d'eux parmi les fils et les filles et les petits-enfants et autres.

- Le sujet qui a trait au jeûne de la femme enceinte et de la femme qui allaite : La femme enceinte ou la femme qui allaite si son corps est fort et que le jeûne ne cause pas de tort à elle ni au fœtus ou au bébé, il ne lui est pas permis qu'elle soit enceinte ou qu'elle allaite de rompre le jeûne pendant le mois de Ramadan mais si elles ont peur pour elles-mêmes et leur enfant ou si elles ont peur pour leur enfant que le jeûne ne cause du tort, alors il leur est permis de rompre le jeûne chez la généralité des gens de science. Cette fatwâ est rapportée de manière authentique d'Ibn 'Omar et d'Ibn 'Abbâs qu'Allah les agrée tous. Il est rapporté de manière authentique que le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « Allah a certes a fait tomber au voyageur la moitié de la prière et à la femme enceinte ainsi qu'à la femme qui allaite le jeûne ». La femme enceinte et celle qui allaite ont deux situations : la première et c'est qu'elles ont rompu le jeûne pendant les jours du mois de Ramadan en raison de leur peur pour elles et leur enfant. Elles ne doivent alors que remettre leurs jours et rien d'autre. C'est l'avis de la généralité des savants. Car elles sont au degré du malade qui a peur pour sa personne et Allah Le Très-Haut ne leur a ordonné que de remettre les jours non jeûnés. La deuxième situation c'est qu'elles rompent leur jeûne pendant les jours du mois de Ramadan en raison de leur peur pour leur enfant. De même, seul remettre les jours non jeûnés leur est obligatoire pour la majorité des gens de science. Et c'est la fatwâ des deux imams : le très savant Cheikh 'Abdel-'Azîz Ibn Bâz et notre cheikh le très savant Moḥammad bin Sâlih Al-'Othaymîn qu'Allah leur fasse miséricorde à tous. Mais s'ils nourrissent un pauvre pour chaque jour c'est une bonne chose et ce car nourrir un pauvre pour chaque jour dans ce cas est rapporté de certains Compagnons qu'Allah les agrée tous.

Peut-être qu'il y a dans cette allocution ce qui suffit en ce qui concerne certains jugements ayant trait à ce mois béni et ce même si les jugements sont nombreux. Nous arrêtons ici et que les Eloges d'Allah et Ses Salutations soient sur le Messager d'Allah ainsi que sur ses adeptes et ses Compagnons.